

1309-1419

INTRODUCTION

L'invitation de l'Académie de Savoie, dont je remercie particulièrement Jean-Olivier Viout et le Président Pierre Geneletti, m'invite à revenir sur des travaux que j'ai conduits il y a déjà vingt-cinq ans, lorsque j'étais membre de l'École française de Rome et que je partageais mon temps entre les archives de Turin et celles du Vatican ¹. Il y a sans doute quelque témérité à reprendre ces travaux, mais j'ai finalement accepté, car il m'a semblé qu'en dépit de la poursuite des recherches sur la maison de Savoie, cette question n'avait pas vraiment fait l'objet de nouvelles recherches et qu'elle demeurerait intéressante ; et je suis heureux de pouvoir ainsi rendre hommage aux Savoyards qui m'avaient accompagné dans cette recherche, en particulier le professeur Bernard Demotz et François-Charles Uginet.

La place importante tenue par l'Église et la Papauté dans la construction de l'État savoyard au XIIIe siècle justifie de s'interroger pour savoir si l'installation en Avignon de la papauté, plus près du comté de Savoie, a favorisé davantage les objectifs de la politique savoyarde : construire un État, renforcer sa position en Italie et s'assurer la bienveillance des dignitaires ecclésiastiques. Des archives d'une grande richesse, tant du côté pontifical que du côté savoyard, favorisent cette recherche, que l'on doit obligatoirement partager autour de la coupure fondamentale que représente le Grand Schisme en 1378.

¹ Bruno Galland, *Les papes d'Avignon et la maison de Savoie (1309-1409)*, Rome, 1998 (*Collection de l'école française de Rome*, 247). Je me permets de renvoyer à cet ouvrage pour toute référence nécessaire.

I.1. LES CONSEQUENCES DE L'INSTALLATION EN AVIGNON : UNE NOUVELLE PROXIMITE

L'installation de la papauté en Avignon a apporté à la papauté une nouvelle stabilité : « après la continuelle errance de la cour pontificale entre Rome, Viterbe et Pérouse, Avignon est maintenant la place permanente du gouvernement de l'Église » ². Cette stabilité a permis le développement d'un véritable État pontifical, d'une machine politique, administrative et financière... mais aussi une modification des échanges diplomatiques. Si la distance entre Avignon et l'Italie est difficile à franchir, cette difficulté n'existe pas pour les Savoyards qui maîtrisent les cols alpins ; au milieu du XIV^e siècle, il fallait sept jours à un pèlerin pour effectuer le trajet d'Avignon à Turin, et moins encore depuis Chambéry. Les princes de Savoie pouvaient donc se rendre en personne à la cour pontificale, ce qu'ils firent à plusieurs reprises : Amédée V auprès de Clément V et de Jean XXII, Philippe d'Achaïe auprès de ce dernier en 1332 et son fils Jacques auprès de Benoît XII en 1338 et de Clément VI en 1343, Amédée VI à plusieurs reprises sous les pontificats d'Urbain V et de Grégoire XI. De plus, un représentant permanent du comte de Savoie résidait régulièrement à Avignon.

I.2. LA POURSUITE DU CONTROLE DE L'ÉGLISE*I.2.1. Les nominations épiscopales*

S'il n'est guère possible de tirer des conclusions sur les nominations épiscopales sous les pontificats de Clément V et de Jean XXII (où la plupart des vacances se résolurent par des élections régulières), à partir de Benoît XII en revanche, les

² Jean Favier, *Les papes d'Avignon*, Parizs, 2006, p. 186.

nominations pontificales deviennent la règle avec 28 nominations contre 2 élections seulement (Alamand de Saint-Jeoire à Genève en 1342 et Jean de Béton en Tarentaise en 1365). Or, ces 28 nominations furent pour l'essentiel très favorables aux intérêts savoyards, hormis celles d'Aymon de Cossonay à Genève en 1355 (Amédée VI soutenait son cousin Thomas de Savoie) et de Guillaume de Marcossay à Lausanne en 1366 (aux dépens de Nicolas de Begnins). Si quelques figures sont assez neutres ou mal connues, la plupart sont soit des membres de la maison de Savoie (les trois frères Thomas, Amédée et Édouard), soit des proches conseillers du comte, soit des cadets de familles liées de longtemps aux comtes de Savoie (Champvent, Challant par exemple). Le plus bienveillant fut sans conteste Clément VI, immédiatement suivi par Grégoire XI. Sans doute les comtes de Savoie étaient-ils aidés par la pauvreté des évêchés de leurs états – qui suscitaient moins de concurrence – mais la volonté de favoriser les comtes n'est pas contestable, notamment lorsque les papes avaient besoin du comte (Clément VI et Grégoire XI) ; d'ailleurs, les papes savaient aussi user des nominations épiscopales pour protester contre la politique savoyarde lorsque celle-ci ne leur convenait pas et c'est sans doute pour protester contre l'enlèvement de Robert de Duras par Jacques d'Achaïe qu'Innocent VI refusa de nommer Thomas de Savoie à Turin.

Un seul siège échappa vraiment à l'influence savoyarde, celui de Genève : le chapitre réussit à imposer son candidat en 1342 au profit d'un adversaire des Savoyards (Alamand de Saint-Jeoire), en 1366 Urbain VI nomma Guillaume de Marcossay et c'est le cardinal Robert de Genève – et non le comte Amédée VI – qui emporta la nomination de Jean de Murol.

1.2.2. Une politique d'omission

Logiquement, dès lors que les prélats étaient choisis soit parmi les conseillers directs du comte, soit au sein de familiers ayant une longue tradition à son service, les relations entre les comtes et les évêques furent globalement bonnes ; plusieurs figurent parmi les exécuteurs testamentaires (Aymon d'Urtières pour le comte Édouard, Antelme de Miolans pour le comte Aymon) ou choisis comme négociateurs (l'archevêque de Tarentaise Jean de Bertrand auprès de Benoît XII et de Clément VI). Mais cela n'empêcha pas les comtes de réduire continûment les prérogatives temporelles des évêques.

On est bien forcé de constater que les papes n'y opposèrent guère de résistance : l'évêque d'Ivrée dut reconnaître le contrôle savoyard en 1313, Amédée V reçut la moitié des droits de justice de l'évêque de Lausanne, la régale des évêchés vacants dut être payée à Aoste et à Tarentaise...

Là encore, c'est seulement en faveur de l'évêque de Genève qu'intervint Urbain V : lorsque le 12 mai 1365 Charles IV désigna Amédée VI comme vicaire impérial et le subrogea pour recevoir en son nom les hommages des dignitaires ecclésiastiques et laïcs des diocèses de Sion, Lausanne, Genève, Aoste, Ivree, Turin, Maurienne, Tarentaise et Belley, ainsi que de Lyon, Mâcon et Grenoble – mesure surtout dirigée contre l'évêque de Genève – le pape envoya un émissaire à l'empereur et celui-ci, par un de ces volte-face dont il était d'ailleurs coutumier, révoqua le vicariat dès le 13 septembre 1366 ; encore le pape dut-il à deux reprises demander au comte de restituer la juridiction à l'évêque de Genève, comme à Lausanne d'ailleurs.

I.3. LE SERVICE DU PAPE

En contrepartie de cette bienveillance, on est naturellement conduit à se demander quels services les comtes de Savoie pouvaient rendre à la politique pontificale.

Deux directions s'imposent à l'observateur : la « croisade » d'Amédée VI et les interventions savoyardes en Italie.

1.3.1. La croisade d'Amédée VI

On sait les liens qui existaient entre la Savoie et la cour de Byzance depuis qu'en 1325 le comte Edouard de Savoie avait donné la main de sa sœur Jeanne à Andronic Paléologue ; si sur le moment Jean XXII avait protesté contre ce mariage avec un infidèle, la papauté essaya ensuite d'utiliser ces liens dans ses échanges avec Byzance, car elle était plus soucieuse encore des progrès des Turcs. La mort d'Andronic en 1341 accrut encore le rôle des Savoyards puisque c'est Jeanne qui assura la régence au nom de son fils Jean V.

En 1362, Amédée VI accepta de participer à un des projets récurrents de Croisade qui avait été élaboré par le jeune roi de Jérusalem, Pierre Ier de Chypre. Il prit la route au début de 1364, lorsqu'il se rendit à Avignon pour adhérer à la ligue contre les Compagnies. Mais le projet initial fut vite compromis du fait de la mort du capitaine général, le roi de France Jean le Bon, captif des Anglais. En 1365, Pierre Ier de Chypre réussit à enlever Alexandrie, mais n'alla pas plus loin, comprenant la difficulté de l'entreprise. Entre temps, Amédée VI n'avait pas bougé. Il proposa alors de réorienter le projet : la libération des lieux saints étant trop compliquée, on mènerait une expédition dans les Balkans contre les Turcs qui menaçaient l'empire byzantin. Le 25 janvier 1366 Urbain V annonçait à Jean V que le roi de Chypre, le roi de Hongrie et le comte de Savoie se préparaient à venir l'aider, et il n'est pas douteux que c'est Amédée VI qui était au départ de cette initiative.

Le déroulement de la « croisade » est bien connu grâce à l'étude de Florian Chamorel³, qui a pu s'appuyer sur un document exceptionnel, le compte tenu par

³ Florian Chamorel, « *Ad partes infidelium* » : la croisade d'Amédée VI de Savoie, Lausanne, 2016 (*Cahiers lausannois d'histoire médiévale*).

Antoine Barbier ; il suffit d'en rappeler les jalons essentiels. Le comte de Savoie arriva en août 1366 à Nègrepont, pour apprendre que ni le roi de Chypre, ni le roi de Hongrie ne seraient présents et qu'en plus Jean V était prisonnier des Bulgares. Il eut l'habileté de réduire ses ambitions à la prise de Gallipoli (23 août 1366), puis arriva à Constantinople et obtint en janvier 1367 la libération de Jean V. Il repartit en juin 1367, rencontra Urbain V à Rome en octobre 1367, et était rentré en Savoie à la fin de l'année ; sans doute est-ce grâce à lui que Jean V reconnut l'autorité pontificale en 1369.

La croisade d'Amédée VI est assez révélatrice des relations du comte de Savoie avec la papauté. Sur cette affaire essentielle pour l'Église il n'y eut aucune collaboration réelle : Amédée VI se décida seul, Urbain V prit le train en marche et à long terme d'ailleurs l'affaire n'eut guère de conséquence : les Turcs reprirent Gallipoli en 1377 et le basileus, contesté par ses sujets et par son propre fils, ayant compris que les Latins ne lui serviraient guère, abjura la foi catholique.

I.3.2. L'Italie

Si les papes s'étaient installés en Avignon, la ligne directrice de leur politique était bien de pouvoir revenir en Italie, mais pour y parvenir, il fallait d'abord pacifier la péninsule ; les intérêts de la maison de Savoie pouvaient ainsi rencontrer ceux du Pape.

I.3.2.1. L'EXPEDITION D'HENRI VII

Dès 1308, Amédée V était associé aux projets du nouveau roi des Romains, Henri de Luxembourg, qui reprenait les rêves italiens de ses prédécesseurs en vue de pacifier l'Italie et de se faire couronner à Rome. Ce qui apparaît à bien des égards comme la survivance d'une aventure politique du siècle précédent fut la première

occasion pour le comte de Savoie d'intervenir directement dans les affaires italiennes.

En 1309, Henri VII désigna Amédée V parmi ses ambassadeurs auprès de Clément V pour obtenir sa confirmation (qui n'était pas gagnée puisqu'il avait été élu contre le candidat du roi de France, Charles de Valois) et la promesse du couronnement. Cette ambassade remporta un succès complet puisque Clément V confirma l'élection dès juillet 1309. Au passage, Amédée V en profita pour obtenir différents privilèges envers sa famille et ses proches.

Henri VII se décida alors à entreprendre une expédition en Italie, et pour obtenir une nouvelle approbation pontificale, il envoya une nouvelle ambassade, cette fois-ci composée uniquement d'Amédée V et du comte de Flandre, qui obtint l'approbation demandée.

La position de la maison de Savoie était alors très forte, mais les choses se gâtèrent rapidement. Clément V se rapprocha de Philippe le Bel et, du même coup, s'éloigna d'Henri VII ; il retarda le couronnement prévu à Rome et encouragea les partisans de Robert d'Anjou, roi de Naples, qui se méfiait des ambitions impériales. Grâce aux efforts de ce dernier, Louis de Vaud, qui avait été élu sénateur de Rome, fut déposé par les Romains ; quand Henri VII arriva à Rome, il parvint certes à se faire couronner, mais il dut affronter les partisans du roi de Naples, et Clément V décida d'excommunier ceux qui s'opposaient à Robert d'Anjou. Henri VII voulut faire revenir le Pape sur sa décision en envoyant de nouveau une ambassade conduite par le comte de Savoie, mais ce dernier n'alla pas jusqu'à Avignon : il était encore en Piémont quand il apprit la mort d'Henri VII, qui allait bientôt être suivie de celle de Clément V. La participation du comte de Savoie à l'expédition d'Henri VII n'avait donc pas particulièrement été profitable.

Les Savoyards se trouvèrent de nouveau liés à la politique italienne de la papauté pour contrebalancer l'influence des Visconti. Les maîtres de Milan étaient les plus redoutables adversaires des « guelfes » et de la Papauté, alors que les Angevins appuyaient la politique pontificale. Le comte de Savoie, pour sa part, devait s'éloigner des deux camps pour conserver ses intérêts en Piémont ; mais comme il n'était pas assez puissant pour se défendre seul, il était obligé de trouver des alliés, soit en se rapprochant du Pape, soit en composant avec les Visconti. On assiste ainsi à une politique de bascule qui témoigne bien que le comte de Savoie ne poursuivait que son intérêt.

C'est notamment le cas sous le pontificat de Clément VI. Ce dernier devait faire face à la situation créée par la mort de Robert d'Anjou (1343) dont la petite-fille et héritière, Jeanne, était incapable de se défendre seule. Les possessions des Angevins en Piémont étaient particulièrement menacées, mais les Visconti, appuyés par le marquis de Saluces, le marquis de Montferrat et le dauphin de Viennois, décidèrent de s'attaquer également aux possessions savoyardes. Les tuteurs du jeune Amédée V et Jacques d'Achaïe se rendirent à Avignon et Clément VI demanda l'arrêt des hostilités. Mais sa médiation fut vaine et les Savoyards le comprirent vite, de sorte que deux ans plus tard, en 1349, le comte de Savoie concluait une ligue avec Giovanni Visconti ; Blanche de Savoie, la sœur d'Amédée VI, épousait Galeazzo Visconti, le neveu de Giovanni, et le mariage était célébré en même temps que les Visconti entraient dans Bologne au détriment du Pape. Cette alliance se poursuivit, en dépit de quelques turbulences, sous le pontificat d'Innocent VI et sous celui d'Urbain V (qui lui-même se réconcilia quelque temps avec Bernabò Visconti).

Ce sont des affaires strictement piémontaises – l’alliance des Visconti avec le marquis de Saluces et le rapprochement du comte de Savoie avec le marquis de Montferrat – qui modifièrent cet équilibre en 1372. Galeazzo Visconti mit le siège devant Asti, fleuron des possessions montferrines. Grégoire XI sauta sur l’occasion ; dès le 7 juillet 1372, un traité était conclu entre le Pape et le comte de Savoie ; ils concluaient pour trois ans une « ligue » pour organiser une expédition contre les Visconti, leur reprendre les places qu’ils avaient usurpées et les restituer à leurs propriétaires légitimes, en particulier la reine de Naples. Le comte de Savoie prendrait la tête de troupes composées de 1100 lances payées par le pape et de 600 lances payées par le comte. C’était la première fois que le comte de Savoie engageait ses troupes au service de la politique pontificale. Il était prévu cependant que l’engagement militaire du comte de Savoie ne pourrait excéder un an.

Cette ligue, au demeurant, ne répondit pas aux espoirs que le pape avait placés en elle. Amédée VI consacra la fin de l’année 1372 à des opérations en Piémont qui lui profitaient surtout à lui-même. Il ne franchit le Tessin qu’en février 1373, se contenta d’opérations légères et rentra en Savoie un an plus tard, conformément à la clause du traité qui limitait son engagement militaire. En avril 1374, il se rendit à Avignon, où le pape lui accorda quittance de ses obligations... et quelques semaines plus tard, le 6 juin 1374, il se réconciliait avec Galeazzo Visconti par un traité d’alliance ! Grégoire XI dut se résoudre à son tour à un compromis : une trêve était conclue en juin 1375 et Amédée VI figurait parmi les arbitres chargés de la faire respecter. Là encore, le comte vert avait manœuvré comme au cours des décennies précédentes : il avait suivi sa propre ligne politique et recherché d’abord la défense de ses intérêts, tout en prenant soin de conserver de bonnes relations avec la cour d’Avignon.

II. LE GRAND SCHISME

II.1.1. Le choix de l'obédience de Clément VII

Le comte de Savoie fut parmi les premiers à se ranger aux côtés de Clément VII et il demeura ensuite, jusqu'au concile de Pise, un des partisans les plus remarquables du pape d'Avignon.

On comprend sans difficulté les raisons qui conduisirent dès janvier 1379 à reconnaître l'élection de Robert de Genève. Des relations étroites unissaient ce dernier au comte de Savoie et d'ailleurs, dès septembre 1378, les cardinaux hostiles à Urbain VI avaient envisagé de tenir un concile en Piémont. Robert, d'ailleurs, avait été élu parce qu'il représentait, par ses alliances familiales, « une extraordinaire force politique »⁴ ; dans le cas de la Savoie, la mécanique de ces alliances fonctionna parfaitement.

Certains, à la suite de Michel de Bouïard, se sont demandé si Amédée V n'avait pas d'abord soutenu Clément VII parce qu'il avait intérêt à voir le pape résider en Avignon, « tout près de ses propres États »⁵. Mais en réalité, rien ne permettait de penser, à l'automne 1378 ou au début de 1379, que l'élection de Clément VII entraînerait un retour dans la vallée du Rhône ; bien au contraire, Clément VII essaya d'abord de s'établir en Italie et ce n'est qu'après avoir échoué qu'il se résolut à revenir à Avignon.

II.1.2. L'engagement du comte de Savoie auprès du pape d'Avignon

⁴ Robert-Henri Bautier, « Aspects politiques du Grand Schisme », dans *Genèse et débuts du Grand Schisme d'Occident*, Paris, 1980, p. 470.

⁵ . Michel de Bouïard, *La France et l'Italie au temps du Grand Schisme*, Paris, 1936, p. 41.

L'obédience savoyarde ne présentait pas d'intérêt financier pour Clément VII – on a rappelé que les évêchés savoyards n'avaient que de faibles revenus ; en revanche, elle présentait un intérêt politique.

Amédée VI participa à l'expédition de Louis d'Anjou en Italie (1382). Clément VII comptait sur cette expédition pour déloger Urbain VI de Rome, et c'est pour cette raison qu'il encouragea l'expédition... mais tout cela reposait en réalité sur un malentendu. Louis d'Anjou ne s'engageait en Italie que pour récupérer le royaume de Naples, dont la reine Jeanne, fidèle à Clément VII (alors que ses sujets reconnaissaient le pape de Rome), l'avait désigné comme héritier ; quant au comte de Savoie, il ne s'était allié à Louis d'Anjou que parce que celui-ci lui avait abandonné l'héritage angevin en Piémont. Clément VII se rendit vite compte de sa méprise ; le duc et le comte évitèrent soigneusement Rome. La mort d'Amédée VI, suivie de celle de Louis d'Anjou, mit d'ailleurs fin à l'expédition, Il est intéressant de constater que chaque parti se réclama alors de la fidélité du comte vert : pour la chronique de Reggio, « il demanda l'absolution au vrai pape, celui qui était à Rome, et il demanda l'absolution au vrai pape » ; Clément VII en revanche, dans la lettre de condoléances qu'il adressa au jeune Amédée VII, exalta celui qui avait « poursuivi la défense de la vraie foi » et qui avait mérité de mourir « au service de sa mère l'Église » : tout cela était très exagéré. Urbain VI, au demeurant, savait à quoi s'en tenir, qui dans les bulles de condamnation des schismatiques, fit accoler au nom d'Amédée VI la formule « dont la mémoire est damnée ».

En 1386, Amédée VII, « le comte rouge », se rendit à son tour à Avignon. Les bulles pontificales évoquent des négociations en cours avec les cardinaux Pileo da Prata et Galileo de Pietramala, qui étaient fidèles à Urbain VI, mais allaient passer dans le camp d'Avignon l'année suivante, lassés de la violence et des

revirements du pape de Rome. On en déduit que le comte de Savoie joua un rôle direct dans le « débauchage » de ces deux cardinaux.

Quelques années plus tard, Amédée VII se trouva mêlé, si l'on en croit Froissart, au projet qu'avait le roi Charles VI de descendre en Italie pour rétablir Clément VII à Rome : « le roi de France se départirait de Paris, et se mettrait en chemin pour aller vers Savoie et Lombardie, et emmènerait le comte de Savoie son cousin germain avec lui ». Le roi de France ne mena cependant pas son projet à bien, sous la pression du roi d'Angleterre, et de toute manière, la mort d'Amédée VII, en 1391, n'aurait pas permis à ce dernier d'y participer.

II.1.3. Clément VII au service de la politique savoyarde

Malgré l'engagement du comte de Savoie pour Clément VII, les Savoyards furent assez peu nombreux à la cour d'Avignon, où Clément VII réservait ses faveurs aux clercs du diocèse de Genève.

En revanche, hormis pour Genève et Lausanne auxquels il s'intéressait personnellement, Clément VII poursuivit la politique de ses prédécesseurs en nommant aux évêchés savoyards des membres de l'entourage du comte : l'archevêque de Tarentaise Humbert de Villette, dont la nomination fut demandée par les propres ambassadeurs du comte à Fondi (1379), puis Édouard de Savoie-Achaïe en 1386 ; Henri de Sévery, puis Savin de Floran, deux conseillers du comte, à Maurienne ; et Humbert de Billens à Sion, mais celui-ci ne réussit jamais à s'imposer car le diocèse était partagé avec les urbanistes.

Mais il y eut plus ; en 1381, Clément VII affecta au comte de Savoie, pour une durée de dix ans, une partie des recettes des impôts pontificaux levés dans les diocèses de Tarentaise, Lausanne, Sion, Belley, Maurienne, Aoste, Ivree, Verceil, Turin et Asti, initialement pour rembourser la dette que devait au comte l'évêque

de Sion qui avait été obligé de racheter sa seigneurie. Mais comme les revenus des diocèses savoyards étaient très inférieurs à la somme à rembourser, le pape dut encore instaurer de nouvelles décimes, et ces dispositions furent régulièrement prorogées par Clément VII, puis par Benoît XIII jusqu'en 1409. Bien plus, Benoît XIII établit une nouvelle circonscription fiscale – ce qu'on appelait une « collectorerie » - qui coïncidait exactement avec les diocèses savoyards,

Enfin, c'est Clément VII qui établit durablement l'autorité d'Amédée VII sur le comté de Nice. L'affaire est connue : le sénéchal de Provence nommé par les Duras, soucieux de trouver un protecteur plus proche, confia pour trois ans la garde de la ville au comte de Savoie. La maison d'Anjou protesta auprès de Clément VII, mais le comte pour sa part réclama le remboursement des dettes contractées lorsqu'Amédée VI s'était engagé en Italie... Clément VII imposa un accord aux termes duquel le comte de Savoie était autorisé à conserver Nice tant qu'il n'avait pas été remboursé et comme il ne le fut jamais – ce qu'on pouvait prévoir sans difficulté – la maison de Savoie put conserver Nice.

II.2. AMEEDÉ VIII ET BENOÎT XIII

La mort de Clément VII et l'élection de l'aragonais Pedro da Luna sous le nom de Benoît XIII (1394) allaient introduire une rupture fondamentale dans l'histoire du Schisme, une rupture qui conduisit progressivement à la réconciliation de la Chrétienté autour d'un même pape. Mais le comte de Savoie demeura, pour des raisons qui lui étaient personnelles, un des derniers fidèles du pape aragonais.

Le refus de la soustraction d'obédience

On sait qu'Amédée VIII affronta une minorité difficile, qui le mit sous l'emprise du duc de Bourgogne, oncle de Bonne de Berry, la veuve d'Amédée VII, lequel réussit à faire écarter la régente désignée par Amédée VII, sa mère Bonne de

Berry. C'est sans doute pour s'affranchir de cette tutelle qu'il confirma en 1398 sa fidélité à Benoît XIII.

En 1398 en effet, les conseillers du roi de France décidèrent de convoquer une assemblée de princes et d'évêques, à Paris, pour décider de la conduite à tenir envers le pape. L'origine de ce pape espagnol le rendait beaucoup moins intéressant pour la cour de France que son prédécesseur. À l'issue d'une assemblée où chaque évêque ou chapitre était invité à donner son avis, le roi Charles VI décida la « soustraction d'obédience » : l'église de France cessait d'obéir au pape. Mais le comté de Savoie n'était pas dans le royaume : Amédée VIII décida de ne pas appliquer cette soustraction.

Il ne se ralliait pas pour autant au pape de Rome que reconnaissait l'empereur : il affirmait donc une position originale. La même année pourtant, afin de se dégager davantage encore de l'influence française, Amédée VIII se rapprochait de l'empereur. Celui-ci lui accorda le « vicariat impérial perpétuel ». Dans les faits, ce titre supplémentaire ne signifiait pas grand-chose de concret... mais il rappelait que la Savoie était terre d'Empire et que le comte ne recevait d'ordre que de l'empereur, ce qui, au passage, permettait de révoquer les actes pris par les princes français. Comme le duc de Bourgogne était lui-même accaparé par les affaires de la cour de France, c'était le bon moment pour en profiter.

Benoît XIII en Savoie

Comme les affaires de Benoît XIII ne s'arrangeaient pas, Amédée VIII allait de nouveau l'aider. À quatre reprises entre 1404 et 1408, il accorda l'hospitalité au pape, obligé de fuir Avignon : Benoît XIII séjourna à Nice de décembre 1404 à mai 1405, d'août à novembre 1406 et quelques jours en 1407 ; il s'arrêta à Villefranche [-sur-mer] quelques jours en 1408.

Ces événements donnent le sentiment d'une alliance étroite entre Benoît XIII et la Savoie, ce d'autant plus que les autres soutiens de l'obédience d'Avignon commençaient à s'en détourner. D'autres éléments mineurs paraissent confirmer cette impression : la présentation de plusieurs suppliques par Amédée VIII et par son cousin Louis, prince d'Achaïe ; l'acte par lequel Benoît XIII autorisa le comte de Savoie à revenir sur certains engagements qu'il aurait pu être obligé de contracter pendant qu'il était sous tutelle ; la nomination régulière aux évêchés savoyards de prélats issus de l'entourage du comte...

En réalité, la position d'Amédée VIII paraît beaucoup plus nuancée. Comme on l'a rappelé, s'il n'adhéra pas à la soustraction d'obédience, c'est d'abord pour manifester son indépendance vis-à-vis du duc de Bourgogne qui avait dominé le conseil de Savoie depuis la mort de son père Amédée VII. Quant au séjour à Nice, il ne revêt pas une signification aussi forte qu'on le pourrait penser. La ville était pour la maison de Savoie une acquisition encore récente et assez éloignée du cœur même de l'état savoyard : Benoît XIII était *chez* le comte de Savoie, mais il n'était pas *en Savoie*. Amédée VIII ne rencontra jamais personnellement son hôte (contrairement au duc d'Anjou, par exemple, lorsque le pape arriva à Châteaurenard), et il poursuivit par ailleurs une politique extérieure fort éloignée des intérêts du pape, par exemple en concluant en 1404 une alliance avec le duc de Bourgogne Jean Sans Peur, adversaire déterminé du duc d'Anjou qui défendait alors les intérêts de Benoît XIII à la cour de France. Les suppliques présentées par Amédée VIII s'échelonnent d'ailleurs exclusivement entre le 4 février et le 10 octobre 1404.

Certes, lorsque Benoît XIII, acculé, ouvrit un concile à Perpignan, le 21 novembre 1408 pour réaffirmer sa légitimité, le comte de Savoie fut un des rares à y envoyer des émissaires – mais ceux-ci étaient, en réalité, peu représentatifs : le cardinal Antoine de Challant et son frère Guillaume, évêque de Lausanne. A l'inverse,

trois grands prélats de l'orbite savoyarde venaient de se rallier au concile de Pise qui étudiait une solution indépendante des deux papes en présence : le camérier François de Conzié et les cardinaux Amédée de Saluces et Jean de Brogny.

Au début du concile de Perpignan, le cardinal de Challant joua un rôle éminent : c'est lui en effet qui prit le plus souvent la parole et qui lut le copieux mémoire qui justifiait les droits de l'antipape. Cela ne l'empêcha pas, en avril 1409, de s'échapper en cachette de Perpignan pour aller retrouver les autres cardinaux réunis à Pise !

Que s'était-il donc passé ? Sans doute, comme tant d'autres avant lui, le cardinal était lassé par l'obstination de Benoît XIII. Mais il se présenta aussi à Pise en qualité d'ambassadeur du comte de Savoie : en réalité, c'est Amédée VIII qui manifestait sans équivoque qu'il avait désormais abandonné l'obédience de Benoît XIII pour travailler lui aussi à l'union de l'Église. On ne saura jamais si c'est Antoine de Challant qui convainquit le comte, ou si c'est à la demande de celui-ci qu'il quitta Perpignan ; quoi qu'il en soit, le contexte politique avait beaucoup changé pour le comte de Savoie. Il n'avait plus besoin d'affirmer son indépendance, elle était reconnue, et il avait d'ailleurs besoin de se rapprocher du duc de Bourgogne.

La défection des Savoyards acheva de ruiner la position de Benoît XIII. Après quelques rebondissements supplémentaires, dans lesquels la Savoie ne joue pas de rôle particulier, le Grand Schisme s'acheva enfin par l'isolement du pape aragonais et la démission de son concurrent romain Grégoire XII. Le 11 novembre 1417, un nouveau pape était élu, Martin V, que reconnu toute la Chrétienté. Après près de quarante années, l'unité de l'Église semblait durablement retrouvée. Nul ne se doutait qu'un nouveau schisme interviendrait vingt ans plus tard et que c'est

précisément le duc de Savoie qui en porterait la responsabilité, mais ceci est une autre histoire.

CONCLUSION

Si on examine les quelque cent ans qui séparent l'installation du pape en Avignon et l'abandon de Benoît XIII par Amédée VIII, la réponse à notre interrogation initiale est assez nette : au cours de cette période, les papes ont incontestablement favorisé le renforcement de l'État savoyard. En effet, ils ont laissé le comte de Savoie contrôler l'Église savoyarde, au moins pour l'essentiel ; et leurs appels répétés ont permis au comte de Savoie de jouer à quelques reprises un rôle important dans le jeu politique italien, affirmant ainsi une stature plus large que celle dont il disposait jusqu'ici. Pour autant, les papes d'Avignon ne semblent pas avoir jamais perçu l'unité de la principauté savoyarde ; celle-ci ne leur apparaissait, comme sans doute à beaucoup de leurs contemporains, que comme une mosaïque de territoires indépendants les uns des autres.

En revanche, les comtes de Savoie n'ont guère servi la politique pontificale ; s'ils furent à plusieurs reprises associés aux principales orientations de celle-ci, ils ne se déterminèrent jamais qu'en fonction de leurs propres intérêts, en veillant seulement à toujours apparaître comme des alliés potentiels qu'il fallait donc continuer de ménager. En ceci d'ailleurs, les Savoyards ne furent guère différents des autres princes et souverains de la Chrétienté : dans la situation complexe qui était la sienne, la papauté du XIVe siècle dut se contenter d'une diplomatie très humble et sans grand résultat ⁶.

⁶ Jean Gaudemet, « Le rôle de la papauté dans le règlement des conflits entre Etats aux XIIIe et XIVe siècle », *La paix. Recueils de la société Jean Bodin*, 15, 1961, p. 79-106.

Deux événements confirment l'importance nouvelle acquise désormais par les Savoyards : en même temps que l'élection de Martin V, Amédée VIII devenait duc ; vingt ans plus tard, il était même proposé comme pape face à Eugène IV.

Bruno Galland, *directeur des Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon, professeur associé à Sorbonne-Université*